



**ASSEMBLEE GENERALE ET ELECTIVE**  
**Samedi 27 Novembre 2021 à 09h00**  
**au Club House du Stade Charlety,**  
**17 Av. Pierre de Coubertin – 75013 Paris**

**ORDRE DU JOUR**

- Accueil des clubs, émargement et vérification des pouvoirs
- Allocution du Président, Philippe SURMON
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 Avril 2021 à Paris 13<sup>ème</sup> et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juin 2021 à Paris 12<sup>ème</sup>
- Rapport d'Activité, saison 2020 / 2021
  - a) Présentation par M. André-Paul TROUDART, Secrétaire Général
  - b) Approbation du Rapport d'Activité 2021/2021
- Rapport Financier au 30 Juin 2021
  - a) Lecture des rapports par M. Francis MARTIN, Trésorier Général et par le Commissaire aux Comptes
  - b) Approbation du rapport Financier et des comptes annuels clos le 30 Juin 2021
- Budget Prévisionnel 2021 / 2022 actualisé
  - a) Lecture du budget par M. Francis MARTIN, Trésorier Général
  - b) Approbation du budget prévisionnel 2021 / 2022
- Présentation et vote du 21<sup>ème</sup> membre du Comité de Direction (poste vacant)
- Intervention de M. Anthony FOURNIER, CTD DAP, un point sur la technique
- Intervention de Mme Meyrem SULEYMANOGLU, représentante de la DRAJES IDF sur la prévention et la lutte des violences et des dérives sexuelles dans le sport
- Questions diverses présentées par les clubs (\*)
- Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

**DIRIGEANTS DE CLUBS**

**12.3 Représentants des clubs**

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 3 y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

**(\*) Questions ou propositions présentées par les clubs**

Toutes les questions ou propositions présentées par les clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **courriel avec la messagerie officielle du club** » à en-tête du club au secrétariat du District, **dûment signées par le Président de l'Association**, au plus tard **le 20 Novembre 2021.**

**Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 01/07/2021 - Annexe Financière).**